



ATTESTATION D'ASSURANCE RISQUE AUTOMOBILE



Validité du 01/01/2022 au 31/12/2022

Nous soussignés **REUNIRASSURANCE Cabinet de Courtage Assurance** situé **81 rue Saint Lazare 75009 PARIS**, représenté par son Directeur des Opérations, Eric BOGAERT, dûment habilité,

Certifions que la société **RA00072 : SARL DELBOS CARS**

Z. I. Lafarrayrie

46100 FIGEAC

est assurée par notre intermédiaire auprès d'**AXA ASSURANCE FRANCE** dont le siège est situé **313 TERRASSE DE L'ARCHE - 92727 NANTERRE CEDEX** par police flotte automobile n° **10398508804 - 60058** pour l'ensemble de ses véhicules terrestres à moteur et les remorques y attachées dont elle a:

- la garde juridique en vertu d'un contrat de crédit bail ou de location
- la propriété ou la garde par suite de prêt de Constructeurs, Réparateurs ou d'Adhérents REUNIR

Le contrat ci-dessus référencé délivre les garanties conformes aux dispositions réglementaires du Code Des Assurances et des décrets pris instituant l'obligation d'assurance (*GARANTIE RESPONSABILITE CIVILE*) des véhicules terrestres à moteur notamment au regard des dommages pouvant atteindre les tiers et voyageurs transportés ainsi que les biens soumis à obligation d'assurance, conformément aux articles L 211-1 et R 211-2 du Code des Assurances.

L'assurance est souscrite par le souscripteur tant pour son compte que pour celui des délégants dans le cadre d'une délégation de service public.

Désignation des garanties	Plafond de garantie	Franchise par Sinistre
<i>Responsabilité Civile Dommages Corporels</i>	ILLIMITE	15 000 €
<i>Responsabilité Civile Dommages Matériel et immatériels consécutifs</i>	100 000 000 € par véhicule et par Sinistre	15 000 €
<i>Dont Dommages par suite d'Incendie</i>	10 000 000 €	15 000 €
<i>Dont Dommages causés aux aéronefs</i>	1 120 000 €	15 000 €
<i>Responsabilité Civile Environnementale</i>	35 000 € par année d'assurance	1 500 €
<i>Défense Pénale et Recours</i>	8 000 €	SANS

les garanties obligatoires ci-dessus sont complétées par les garanties dites de « dommages » détaillées ci-après :

- DOMMAGES TOUS ACCIDENTS sous déduction du montant de la franchise contractuelle
- VOL, TENTATIVE DE VOL, INCENDIE, CAT. NATURELLES sous déduction du montant de la franchise contractuelle
- ATTENTATS – ACTES DE TERRORISME & DE SABOTAGE sous déduction du montant de la franchise contractuelle

La présente attestation reflète les caractéristiques principales du contrat mentionné. Elle est délivrée sous réserve du paiement des cotisations ainsi que des Dispositions tant Générales que Particulières des contrats auxquels il conviendra toujours de se référer.

Fait à Paris, le **19/07/2022**, pour servir et valoir ce que de droit.

Pour **REUNIR ASSURANCE**

REUNIR ASSURANCE
81 rue Saint Lazare - 75009 PARIS
Tél. 01 56 02 68 88 - Fax 01 56 02 68 89
SIRET 421 539 180 00032 - APE 6622Z

81 rue Saint Lazare – 75009 Paris

Tél. : 01 56 02 68 88 – Fax : 01 56 02 68 89 – info@reunir.org – www.reunir.org